



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/258

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 04 - absents 07 	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p>ABSENTS 7 : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

DECHETS : TARIFICATION INCITATIVE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - GRILLE TARIFAIRE 2026

Rapporteur : CADOU Isabelle

Cette délibération permet de facturer aux abonnés l'usage des différents services déchets.

Structure de la grille tarifaire :

Chaque facture est composée de deux parts :

- Une part fixe (= abonnement + forfait)
- Une part variable (= consommation au-delà du forfait).

La partie fixe est exigible pour toute participation au service et pour tous les usagers, quel que soit le nombre de levées effectuées, dès lors que l'utilisateur a une résidence sur le territoire, et pour chaque résidence. L'utilisateur est soit le propriétaire soit le locataire à l'année.

La tarification est établie comme suit :

- Le volume du bac Ordures Ménagères détermine le montant de la part fixe ;
- Le nombre de levées effectuées détermine la part variable.

De cette manière, pour l'année 2026, la partie Abonnement de la part fixe est de **139 euros** par logement (ménages), professionnels.

Pour les redevables particuliers et professionnels disposant d'un bac individuel, cette partie comprend 16 levées par an réparties en 4 levées par trimestre, et de 4 apports volontaires d'Ordures Ménagères par trimestre, non cumulables d'un trimestre à un autre.

Au-delà de la 4^{ème} levée trimestrielle et du 4^{ème} apport volontaire d'Ordures Ménagères, le redevable devra s'acquitter de chaque levée supplémentaire, définie dans la part variable.

Les redevables ménages n'ayant que l'apport volontaire d'Ordures Ménagères comme exutoire auront, en fonction de la constitution de leurs foyers, un nombre d'ouvertures de trappe correspondant à la dotation d'un bac individuel.

Pour l'apport volontaire en Ordures ménagères : un accès correspond à une présentation de carte (tambour de 60 litres maximum). Au-delà du nombre d'ouvertures de trappe défini dans la part fixe, le redevable devra s'acquitter d'un coût à chaque ouverture supplémentaire (60 litres maximum).

Pour les redevables ménages pour le Pôle de la Gravaire : un accès correspond à une présentation de carte pour un apport de 0 à 2 m³ et pour la déchèterie de la Marèche : un accès correspond à une présentation de carte sans limitation de volume.

Pour les redevables professionnels disposant de plusieurs bacs en liaison avec leur activité, la part Abonnement est unique mais le forfait est fonction du nombre de bac.

Pour les redevables professionnels ne disposant pas de bac, le 1^{er} apport volontaire d'Ordures Ménagères est payant au tarif en vigueur.

Pour les apports des redevables professionnels au pôle de la Gravaire et à la déchèterie de la Marèche, le tarif s'applique selon les tarifs en vigueur selon la délibération DEL/BC/25/11/222.

Les grilles tarifaires proposées pour l'année 2026 sont donc les suivantes :

Pour les redevables ménages

Redevables Ménages disposant d'un bac individuel en porte-à-porte / forfait 1 - 2026

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires d'Ordures ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 l en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 euros	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10 €					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40 €					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40 €					

Redevables Ménages disposant d'un bac individuel en porte-à-porte / forfait 2 - 2026

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports en apport volontaire (60 L/an)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée Supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts de la Gravaire	Apport gravats de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	8 levées réparties en 2 levées par trimestre	32 apports soit 8 par trimestre	139	160 €	5,3	2.90 euros	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10€ l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40					

Redevables Ménages n'ayant accès qu'au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères - 2026

Composition du foyer		Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait d'apport volontaire d'ordures ménagères lié en euros	Apport volontaire d'ordures Ménagères supplémentaire 60 l en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	Apport volontaire	0	0	36 apports soit 9 par trimestre	139 €	97 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 euros l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.				52 apports soit 13 par trimestre		132 €					
4-5 pers.				68 apports soit 17 par trimestre		167 €					
6 pers. et +				100 apports soit 25 par trimestre		229 €					

Redevables Ménages ayant une pathologie qui engendre la production de déchets, les assistantes maternelles agréées, ayant en garde un ou des enfants en bas âge – 2026

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apport volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	32 levées réparties en 8 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10 €					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40 €					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40 €					

Pour les redevables professionnels

Redevables professionnels y compris les métiers de bouche, le marché et les administrations disposant d'un bac individuel ordures ménagères destiné à l'activité professionnelle collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 l en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
120 l	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon grille tarifaire en vigueur tarifs des professionnels
180 l				188 €	7,10 €			
240 l				209 €	8,40 €			
360 l				256 €	11,40 €			
660 l				367 €	18,70 €			

Un abonnement et plusieurs forfaits si plusieurs bacs

Redevables professionnels y compris les métiers de bouche sans bac, administrations n'ayant accès qu'au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères, à la déchèterie de la Marèche et au pôle de la Gravaire – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres Payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts et gravats au Pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
139 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon grille tarifaire en vigueur tarifs des professionnels

Redevables professionnels ayant à gérer des pathologies ou des gardes d'enfants et le camping municipal qui engendrent la production de déchets, disposant d'un bac individuel ordures ménagères destiné à l'activité professionnelle collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apport volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
120 L	32 levées réparties en 8 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels
180 L				188 €	7,10 €			
240 L				209 €	8,40 €			
360 L				256 €	11,40 €			
660 L				367 €	18,70 €			

Pour les redevables associations

Redevables associatifs disposant d'un bac individuel ordures Ménagères destiné à l'activité quotidienne de l'association collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires en Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire en Ordures Ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Manifestation ponctuelle nécessitant la mise en place, le retrait et le lavage des bacs roulants en euros
120 l	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	160 € forfait + levée de bacs
180 l				188 €	7,10 €					
240 l				209 €	8,40 €					
360 l				256 €	11,40 €					
660 l				367 €	18,70 €					

Redevables associatifs ayant accès uniquement au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères, à pôle de la Gravaire destiné à l'activité ponctuelle de l'association – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts au Pôle de la Gravaire	Apport gravats au Pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Manifestation ponctuelle nécessitant la mise en place, le retrait et le lavage des bacs roulants
Exonération 0	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	160 € + forfait levée de bacs

Communication auprès des associations : identification d'une personne référente lors de la location des bacs et pendant la manifestation pour les associations

Les habitations inhabitées et terrains nus en travaux (conformément au règlement en vigueur) – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 litres Payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
139 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 10 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €

Vu l'article 2333-76 du Code général des collectivités territoriales, visant les prestations de service de proximité rendues aux usagers (collectes en porte à porte et en apport volontaire) et les prestations de service en déchèterie et au pôle de la Gravaire rendues aux usagers ;

Vu l'article 2333-76 du Code général des collectivités territoriales, visant les prestations de service de proximité rendues aux usagers (collectes en porte à porte et en apport volontaire) et les prestations de service en déchèterie et au pôle de la Gravaire rendues aux usagers ;

Vu la délibération n° DL/NN/15/06/119 du 16 juin 2015 relative à la mise en œuvre d'une tarification incitative du service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 POUR, 6 ABSTENTIONS : Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU) :

- ♦ **APPROUVE** le projet de grille tarifaire de la redevance incitative applicable au 1^{er} janvier 2026 tels qu'ils figurent ci-dessus pour établir la facturation
- ♦ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU